

CE QUE NOUS VOULONS :

Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu de la concurrence, développer les coopérations entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir une représentation démocratique de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;
- modifier le crédit Impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;

- financer réellement les mesures nouvelles ;
- les dotations des établissements et organismes doivent assurer solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- les niveaux de financement des Contrats de Projet état Région doivent être augmentés afin de répondre aux ambitions affichées pour l'ESR français ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements par des dotations spécifiques suffisantes.

Développer la dimension internationale de l'ESR

Nous défendons un modèle de recherche collaborative au niveau européen. La stratégie ESR française ne peut se construire comme un bastion isolé : il faut aussi l'articuler avec des politiques d'ESR internationales.



CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ OBTENU :

La suppression des PRES peu démocratiques pour les remplacer par des COMUE avec davantage d'élus et des conseils plus larges. Notre action a été portée par une double exigence :

- représentation démocratique et collégialité,
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements.

Nous avons voté contre les statuts de COMUE ne répondant pas à ces critères.

Les débats en CNESER sur la loi ESR en 2013 ont permis de faire avancer nos revendications sur plusieurs points :

- la création des conseils académiques (CAC), disposant de compétences accrues, pour plus de collégialité ;
- la hausse du nombre d'élus biatss dans les CA ;
- l'accréditation remplace l'habilitation : plutôt que de tout contrôler à priori, le ministère fait confiance aux établissements et à leurs personnels.

LES ENGAGEMENTS DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, la CFDT et le Sgen-CFDT défendent un grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants**. Pour cela, la CFDT exige de l'État qu'il assume ses responsabilités, notamment en matière de financement et de définition d'une stratégie nationale pour l'ESR.

La CFDT défend un projet ambitieux pour l'ESR qui permet de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CNESER) CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

POUR LES ENSEIGNANTS

• Des moyens pour la réussite de nos missions de service public :

- une politique développant l'articulation entre lycées et enseignement supérieur, pour favoriser une meilleure réussite des étudiants ;
- améliorer les taux d'encadrement ;
- une visibilité pluri-annuelle des dotations des universités.

• Le maintien d'une juridiction disciplinaire uniquement composée de pairs :

Le CNESER constitue aussi la juridiction d'appel pour les sections disciplinaires des enseignants-chercheurs : dans cette instance, les EC poursuivis pour faute disciplinaire sont jugés uniquement par des pairs élus. Ce principe d'indépendance doit être respecté.

• Une clarification de la politique ministérielle concernant l'enseignement supérieur privé.

Le nombre d'étudiants dans ce secteur a été multiplié par deux depuis 2000 mais la reconnaissance de ces formations par l'État se fait selon de multiples procédures, sans que la cohérence soit assurée. Il faut unifier et clarifier les exigences : on ne peut pas se satisfaire d'une politique constatant à posteriori une augmentation totalement incontrôlée de l'enseignement supérieur privé.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CNESER)

CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

POUR LES CHERCHEURS ET INGÉNIEURS DES EPST

Le nouveau CNESER intégrera dix représentants élus par les agents des huit établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IFFSTAR, IRD, IRSTEA et INED.

Dans ces établissements, la représentativité forte de la CFDT en fait un interlocuteur de poids, incontournable du dialogue social.

Le Sgen-CFDT Recherche-EPST syndique principalement les agents du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'INED. Les autres EPST ont des sections rattachées à d'autres branches de la CFDT.

Pour la CFDT, seuls des partenariats équilibrés entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont une garantie pour l'efficacité du système de l'ESR. Sans égale considération politique, décisionnelle et fonctionnelle, il ne peut y avoir de coopération sereine et productive. Une représentation forte des personnels des EPST dans les instances régionales et nationales traitant de politique de recherche est nécessaire.

Dans un contexte de restructuration territoriale privilégiant mutualisation des moyens et des personnels et organisation de communautés d'universités et d'établissements (COMUE...), les élus CFDT veilleront au respect des missions des différents acteurs. Ils s'opposeront à toute fusion imposée. Ils seront également attentifs à la nécessaire articulation entre stratégie nationale de recherche et politiques régionales.

Les élus des organismes seront particulièrement vigilants sur l'affectation des ressources et l'organisation de la recherche. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les contrats d'objectifs, entre l'état et chaque organisme, ne comportent aucun engagement de l'état en termes de moyens. Ces contrats cautionnent la baisse actuelle de l'emploi statutaire et de la part de la recherche fondamentale.

POUR LES EPIC

Le nouveau CNESER intégrera sept représentants élus par les salariés des cinq établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) suivants : BRGM, CEA, CIRAD, CNES et IFREMER.

La CFDT souhaite se saisir de cette opportunité de la représentation des EPIC au sein du CNESER pour :

- aborder de manière plus globale la question de la recherche et en particulier la recherche publique, dans les divers lieux où elle se met en œuvre ;
- rechercher les articulations entre recherche publique et enseignement supérieur.

Au-delà des candidatures portées par les EPIC dépendant du MESR, la CFDT est présente dans la totalité des autres EPIC et contribue ainsi à organiser le monde de la recherche. La prise en compte du point de vue des personnels de chacun des cinq EPIC représentés au CNESER alimentera nos positionnements CFDT dans cette instance.

POUR LES BIATSS

- **Pas d'empilement de nouvelles missions à moyens constants, voire décroissants !** Qui dit nouvelles missions dit nouvelles charges de travail pour les personnels. Si la force de travail correspondante n'est pas prévue, cela signifie surcharge et souffrance au travail pour les collègues en poste ;
- **Impulser de bonnes pratiques en matière de ressources humaines.** Dans le cadre de la politique de contractualisation, il faut inciter les établissements à une gestion saine des RH : mettre un terme à l'emploi de contractuels

sur des missions pérennes pour vraiment résorber la précarité, encourager la formation et l'évolution professionnelle des agents...

- **Intégrer les personnels aux processus de décisions**, au niveau local comme au niveau national. Qu'ils soient au contact direct des usagers ou sur des missions de support, les BIATSS ont une connaissance fine des processus et des missions de nos établissements. Les écouter, c'est tirer bénéfice de ces connaissances ; les traiter en simples exécutants, c'est s'en priver.



POUR LES BIBLIOTHÈQUES

- **la nécessité d'une politique nationale d'investissements** : la mise à jour constante de l'offre documentaire est une nécessité pour la réussite des étudiants et la recherche des enseignants. Le soutien ministériel à la constitution de corpus documentaires mutualisés et au maintien des postes est indispensable à l'heure où les budgets des universités se contractent ;
- une réflexion sur les politiques de campus, liant l'évolution des bibliothèques aux changements des méthodes d'enseignement et des calendriers universitaires ;
- les personnels de bibliothèque doivent être pleinement associés à la définition des politiques documentaires, à tous les niveaux (établissements, COMUE, réseaux nationaux).